

Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



12107642

TRIBUNAL DE COMMERCE

03-06-2012

NIVELLES
Greffe

N° d'entreprise : 0449949247

Dénomination

(en entier) : **DEBILDE BRICOLAGE**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société Anonyme

Siège : 1367 Ramillies, rue Petite Coyarde, 4
(adresse complète)**Objet(s) de l'acte : AUGMENTATION DE CAPITAL**

D'un acte reçu par le Notaire Pierre Alexandre DEBOUCHE, à Gembloux, le 23 mai 2012, enregistré à Gembloux, le 30 mai suivant, volume 597 folio 84 case 14, deux rôles, sans renvoi, aux droits de vingt-cinq euros, pour l'Inspecteur Principal Receveur (sé) N. ART, l'assemblée générale extraordinaire de la société a pris les résolutions, comme suit :

1. L'assemblée constate que le procès-verbal dressé par le notaire soussigné en date du 23 mars 2012, publié par extrait aux annexes du Moniteur Belge du 10 avril 2012, référencé 12070920, indique par erreur que le capital social de la société avant l'augmentation de capital de la société s'élevait à deux cent septante-neuf mille neuf cent cinquante-deux euros (279.952,00 €).

L'assemblée constate à l'unanimité que ledit capital social s'élevait avant ladite augmentation à cent septante-neuf mille neuf cent cinquante-deux euros (179.952,00 €) et qu'en conséquence il y avait lieu d'augmenter le capital à concurrence de CENT MILLE EUROS (100.000,00 €) pour le porter de CENT SEPTANTE-NEUF MILLE NEUF CENT CINQUANTE-DEUX EUROS (179.952,00 €) à DEUX CENT SEPTANTE-NEUF MILLE NEUF CENT CINQUANTE-DEUX EUROS (279.952,00 €) par la création de deux mille seize (2.016) actions nouvelles, sans valeur nominale, du même type et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes et participant aux résultats de la société à partir de leur création.

2. Modification de l'article 5 des statuts, dont le texte est remplacé par le suivant :

« Le capital social est fixé à deux cent septante-neuf mille neuf cent cinquante-deux euros (279.952,00 €), et est représenté par cinq mille six cent quarante-quatre (5.644) actions sociales, sans désignation de valeur nominale, représentant chacune un/cinq mille six cent quarante-quatrième (1/5.644) de l'avoir social. »

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME,

(sé) P.A. DEBOUCHE, Notaire

Déposés en même temps : une expédition de l'acte et les statuts coordonnés.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 18/06/2012 - Annexes du Moniteur belge